



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 26.01.2021 via Skype

Présents : B. Brasseur, K.D. Convents, A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, A. Luisi, T. Marique, T. Pierloot, I. Paquet, D. Timmermans, G. Vivroux.

Excusée : S. Moonen

1. Le mot du Président

I have a dream

Je rêve qu'après avoir été faire des achats en famille, nous allions voir une rencontre de handball avant d'aller manger à plusieurs au restaurant !

De nos jours, on ne rêve plus nécessairement de gagner au Lotto. On se contenterait de beaucoup moins en profitant de choses simples.

Je nous souhaite donc une année 2021 où nous pourrions à nouveau profiter de ces petits plaisirs qui rendent heureux.

Pour y arriver, nous avons tous un rôle à jouer ; soyons-en convaincus !

Au plaisir de se revoir autour des terrains.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 15.12.2020

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 15.12.20 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

3. Trésorerie

La situation budgétaire au 31.12.2020 a été transmise aux administrateurs avec la convocation.

Suite aux questions posées par J.C. Hougardy et aux réponses données par H. Delmelle, après examen approfondi, il apparaît que s'agissant du sponsoring ERIMA et des équipements reçus en 2019, une erreur d'imputation comptable a dû être corrigée via la comptabilité 2020. (différence de 3.000 €).

J.C. Hougardy déclare que le programme sportif mis en place pour situer le handball sur la carte est insuffisant et insiste pour que cela soit repris dans le P.V.

*** Intervention L.F.H. à l'égard de ses clubs**

Nous avons eu ce 25.01 des infos de la ministre des sports concernant son intervention à l'égard des fédérations et des clubs.

Il est raisonnable de penser nous pourrions tabler sur une aide de la ministre des sports en plus du geste fait par Ethias et du bénéfice dégagé par notre ASBL sur l'année 2020.

Nous devons malgré tout assurer les finances de la LFH car il faut, par exemple, absolument éviter de devoir demander une aide aux clubs en fin 2021 ; ce serait psychologiquement inacceptable de reprendre une partie de ce que nous aurions donné.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut rembourser les droits d'inscription aux compétitions, soit +/- 9.000 euros.

Comme pour la première aide attribuée aux clubs en juin dernier, la répartition du soutien financier devrait se faire sur base du nombre d'affiliés au 31.12.20.

Après différents échanges de vue, le C.A. se prononce pour une intervention de 80.000 euros à destination des clubs. Ce montant pourra être augmenté si la subvention de la ministre est supérieure à 30.000 euros.

Conscient de la situation, le C.A. n'exclut nullement d'intervenir à nouveau en 2021 si la situation perdure et si ses finances le lui permettent.

B. Brasseur communique que le Comité Provincial du Brabant envisage également d'attribuer une aide financière à ses clubs.

Il s'agira d'avoir une communication claire vis-à-vis des clubs et de bien sérier les différentes aides attribuées (LFH - Ethias-Ministre-suppression des droits d'inscription aux championnats 2020/2021).

P. Garcia rappelle que d'autres aides financières sont possibles via différents organismes, communes, provinces ...

Fonds de promotion des jeunes

12 dossiers ont été rentrés.

Les critères retenus sur 3 saisons pour pénaliser le moins possible cette saison « covid » et récompenser le travail de formation étaient :

- 15 pts pour le nombre d'affiliés -18
- 15pts pour le nombre de licences coachs
- 10 pts pour le nombre de jeunes intégrant le CF

Selon les informations en notre possession, les 12 clubs concernés auraient déjà reçu une avance de 2.000 euros suite au dossier rentré chez la ministre des sports. Un grand merci au directeur technique.

4. Secrétariat

*** Compétition 2020-2021- Covid**

Il nous faut constater que le dernier comité de concertation n'a pas autorisé la reprise des activités sportives. Dès lors, le plan D ne peut déjà plus être appliqué dans sa totalité. Lors de la réunion de ce 25.01.2021, l'expert médical et la ministre ont très clairement fait comprendre qu'ils n'envisageaient aucun changement avant la fin des vacances de Pâques mais la situation peut malgré tout évoluer.

K.D. Convents rejoint la réunion

5. Affaires techniques

*** Centre de formation**

Rien de particulier en dehors du fait que la vie au C.F. est bien évidemment impactée par les mesures liées à la Covid. Cela ne semble pas poser trop de problèmes.

La situation est assez confortable et productive car nous sommes seuls sur site.

L'appel pour les détections pour la saison 2021/2022 est parti. Il faudra voir comment les organiser en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Nos responsables planchent sur plusieurs scénarios. Les réunions avec les parents se feront via zoom.

1. 6. URBH

*** CEP URBH - Compte rendu de la réunion du 19.01.2021**

- Comptes 2020 : léger boni mais comptes pas encore clôturés.
- Budget 2021 : budget minimaliste vu la conjoncture. Il pourra évoluer en fonction des circonstances.
- Matches internationaux : vu l'absence de reprise des activités sportives à la mi-janvier, nous pouvons abandonner le plan D. Les matches internationaux du mois de mars ne pourront donc être planifiés. Cela nous amène à la semaine internationale de fin avril/début mai. Vu les prévisions réalistes, pour pouvoir préparer nos joueurs internationaux pour cette date, les DT LFH et VHV ont réfléchi à la question pour en arriver à proposer 4 possibilités :
 - o Compétition belge entre les 6 clubs BNL
 - o Compétition entre les clubs marquant leur accord pour reprendre
 - o Regroupements de nos internationaux
 - o Pas d'activités possibles et abandon des activités en avril/mai (retour vers EHF)

Toutefois, cette reprise d'activités n'est possible qu'avec l'accord des ministres des sports. Une demande de dérogation doit être introduite. Cette demande doit reposer sur un protocole strict basé sur celui qui a été accepté pour le basket féminin. Un testing 2 fois/semaine pour les joueurs et le staff fait partie des conditions. Au départ, un test avait un coût de 47 euros, ce qui représentait 7.520 euros/mois pour les clubs. Nos techniciens ont ensuite trouvé des tests à 17 euros (= 2.720 euros/mois) pour finalement en trouver un à 5 euros (800 euros/mois). Au départ, tous les clubs n'avaient pas répondu favorablement. Le protocole complet vient d'être transmis aux clubs, lesquels doivent donner leur réponse officielle pour le 01.02.2021 afin que nous puissions introduire la demande dérogation adaptée aux réponses des clubs.

- Marcom : Alexandre Lechien voit son contrat prolonger jusqu'à la fin de l'année 2021 sur base de son engagement et des actions qu'il a entreprises depuis sa prise en fonction.
- Groupe de travail URBH : Lors de la réunion, le président national nous a informé qu'il allait réunir un groupe de personnes, dont Benoît Neuville, pour définir le futur de l'.U.R.B.H.. Il a cité à deux reprises le terme de « trentenaires ».

Il est difficile de ne pas penser que cette réflexion concernait notre SG. Indépendamment de cette « possible interprétation », et afin de comprendre de quoi il s'agissait, J.L. Dessart a pris contact avec B. Neuville dès le lendemain pour lui rappeler qu'il était employé de la L.F.H. et qu'il ne pouvait participer à ce type de démarche sans l'aval de la ligue de même que l'engager lors de discussions et ce, d'autant qu'il n'exerce pas encore les fonctions de S.G.

Cela étant, face à l'opportunité qui s'offre à nous avec la prise de fonction de S.G. par Dries Boulet à la V.H.V., le C.A. donne son accord à Benoit pour participer à ces échanges mais tout en précisant qu'il appartiendra au C.A. de marquer son accord ou pas avec les éventuelles propositions qui seraient faites.

Il n'a jamais été question de demander à Benoit de « se mettre dans les pantoufles » de Patrick et nous attendons

de sa part qu'il se réalise dans sa nouvelle fonction. Il est cependant bon de rappeler que les objectifs stratégiques de la L.F.H. sont déterminés consensuellement avec l'Adeps et que c'est dans ce cadre qu'il importe de travailler avec la V.H.V. au fonctionnement de l'U.R.B.H.

Cela étant, et jusqu'à preuve du contraire, la L.F.H. n'a de leçon à recevoir en matière de gestion et de bonne gouvernance même si nous savons qu'il est toujours possible, voire indispensable, d'évoluer.

- Certains dossiers, comme la feuille de match électronique, doivent avancer et Benoit peut y contribuer mais l'expérience de Patrick est essentielle au niveau de l'U.R.B.H. car personne n'y dispose de son expérience. De manière concrète, au vu du contexte, suite à la proposition de J.L. Dessart, le C.A. confirme la demande faite à B. Neuville de participer à la place de P. Garcia aux réunions du C.E.P.. Cette manière de faire permet à Benoit d'entrer progressivement dans la fonction mais aussi de répondre favorablement à la demande Patrick de ne plus participer à ces réunions. Il appartiendra à Benoit et Patrick de préparer les réunions ensemble. Cela signifie aussi que nous nous réservons le droit de ne traiter en réunion que les points mis à l'ordre du jour. Enfin, J.L. Dessart a demandé à P. Garcia et B. Neuville d'organiser de manière structurée le transfert de connaissances et d'expériences entre eux comme si les compétitions ne reprenaient pas en septembre. Il faut savoir à ce propos que Jonathan et Benoit suivent hebdomadairement leur leçon de néerlandais et n'hésitent pas à le pratiquer lors de leurs réunions avec leurs amis flamands.

B. Brasseur quitte la réunion

7. Arbitrage

*** Statut travailleur temps libre**

K.D. Convents se réfère à un mail adressé par F. Mulleners et lui-même au S.G. de l'U.R.B.H. en date du 07.12.20 qui n'aurait pas été traité par le C.E.P. U.R.B.H.. Il évoque également le P.V. de la réunion de la C.P.A. du 07.01.21.

Il confirme que les arbitres ne veulent pas intervenir dans ces nouveaux calculs et qu'ils veulent recevoir pour la saison prochaine les mêmes défraiements que pour la saison 2019/2020.

P. Garcia rappelle alors que la nouvelle loi est d'application à dater du 01.01.2021 et n'est valable que pour une année ; une autre loi devrait être promulguée pour l'année 2022.

Tenant compte du fait que les championnats ne reprendront certainement pas avant septembre prochain, il apparaît que tous les arbitres concernés pourraient bénéficier du statut de volontaire et ainsi ne pas devoir signer un contrat de travailleur temps libre.

Quoi qu'il en soit et quel que soit le statut, la loi devra être strictement respectée.

Le secrétariat reste bien évidemment attentif à toute évolution de la situation. Une solution globale devra être trouvée en accord avec la VHV et dans le respect de tous.

8. Divers

* S'agissant de l'Assemblée Générale Ordinaire de la L.F.H. qui doit se dérouler le 26.03.21, P. Garcia communique que suivant une nouvelle loi votée en décembre dernier, le président et le secrétaire de séance de l'A.G. devront être présent dans un lieu à déterminer et pour vérifier le bon déroulement, il semble judicieux de désigner un ou deux scrutateur(s).

Un appel préalable aux membres effectifs pourrait être fait et les scrutateurs seraient désignés par le C.A. (il faudra informer préalablement les membres de l'AG des personnes désignées à la fonction de scrutateur). Toutes les autres personnes devraient assister à l'A.G. à distance (le but étant de limiter au maximum le présentiel).

Prochaines réunions les 09.03, 20.04 et 01.06.21, en principe à Jambes.

L'A.G. L.F.H. est programmée le 26.03.21.